

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

ARRÊTÉ du 22 juin 2004

portant création du certificat d'aptitude professionnelle
préparation et réalisation d'ouvrages électriques.

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

NORMEN E 0401353 A

Service des formations

Sous-direction des formations professionnelles

**Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels**

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

VU le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

VU l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

VU l'avis de la commission professionnelle consultative de la métallurgie du 18 mars 2004 ;

VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 17 mai 2004.

ARRÊTE

Article 1er: Il est créé un certificat d'aptitude professionnelle *préparation et réalisation d'ouvrages électriques* dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2: Le référentiel d'activités professionnelles et le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle sont définis en annexe I au présent arrêté.

Article 3: La préparation à ce certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines définie en annexe II du présent arrêté.

Article 4: Ce certificat d'aptitude professionnelle est organisé en cinq unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

Article 5: La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Article 6: Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 4 avril 2002 susvisé. Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Il précise également s'il souhaite présenter l'épreuve facultative.

Article 7: Les correspondances entre les épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 7 septembre 1992 portant création du certificat d'aptitude professionnelle *installation en équipements électriques* et de l'arrêté du 20 septembre 1989 portant création du certificat d'aptitude professionnelle *électrotechnique* et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux domaines et épreuves de l'examen passé selon les dispositions des arrêtés du 7 septembre 1992 et du 20 septembre 1989 est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8: La première session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle *préparation et réalisation d'ouvrages électriques* aura lieu en 2007.

Article 9 :La dernière session d'examen des certificats d'aptitude professionnelle Électrotechnique, créé par l'arrêté du 20 septembre 1989, et Installation en Équipements Électriques, créé par l'arrêté du 7 septembre 1992, auront lieu en 2006. A l'issue de cette session d'examen, les arrêtés du 20 septembre 1989 et du 7 septembre 1992 sont abrogés.

Article 10: Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'enseignement scolaire

Jean-Paul de GAUDEMAR

Journal officiel du 3 juillet 2004.

Nota- : Le présent arrêté et ses annexes III et V seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 juillet 2004 vendu au prix de 2,30 €
Il sera disponible au centre national de documentation pédagogique - 13, rue du Four 75006 PARIS
ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante :[http:// www. sceren.fr](http://www.scren.fr)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des enseignements et des formations

Sous direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes
professionnels relevant de l'obligation de formation à
l'accessibilité du cadre bâti aux personnes
handicapées délivrés par le ministre chargé de
l'éducation

NORMEN E 0815938 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.335-48 à R.335-50;

VU la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 41;

VU le décret n° 2007-436 du 25 mars 2007 relatif à la formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées pris en application de l'article 41-V de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et modifiant le code de l'éducation;

VU l'avis des commissions professionnelles consultatives de la métallurgie, du bâtiment et travaux publics, du bois et dérivés et des arts appliqués;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 20 mars 2008,

A R R E T E

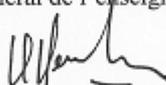
Article 1er – Les spécialités de diplômes concernées par l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, sont fixées dans l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 – Les référentiels de certification pour les diplômes listés ci-dessus sont complétés par les dispositions figurant dans l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2008

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Louis NEMBRINI

Journal officiel du 30 juillet 2008

Nota : Le présent arrêté et ses annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 4 septembre 2008, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>

ANNEXE I

DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Groupe 1 : EXECUTION ET REALISATION (niveau V)

BEP	BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES (234)
BEP	FINITION (233)
BEP	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE (255)
BEP	TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES (227)
BEP	TECHNIQUES DES METAUX, DU VERRE ET DES MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT (233)
BEP	TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (227)
BEP	TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT (232)
BEP	TRAVAUX PUBLICS (231)
CAP	CARRELEUR MOSAISTE (233)
CAP	CHARPENTIER BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
CAP	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT (232)
CAP	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART (231)
CAP	COUVREUR (232)
CAP	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES TECHNIQUES (255)
CAP	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
CAP	FROID ET CLIMATISATION (227)
CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE (233)
CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE (227)
CAP	MACON (232)
CAP	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES (230)
CAP	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT (234)
CAP	MENUISIER INSTALLATEUR (234)
CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE (255)
CAP	MONTEUR DE CONSTRUCTIONS MOBILES (320)
CAP	MONTEUR EN CHAPITEAUX (323)
CAP	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT (233)
CAP	PLATRIER-PLAQUISTE (233)
CAP	SERRURIER METALLIER (254)
CAP	SOLIER-MOQUETTISTE (233)
CAP	TAILLEUR DE PIERRE- MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION (232)
CAP	ACCESSOIRISTE REALISATEUR (323)
CAP	CANNAGE ET PAILLAGE EN AMEUBLEMENT (234)
CAP	EBENISTE (234)
CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE, option VITRAILLISTE (224)
CAP	FERRONNIER (254)
CAP	STAFFEUR ORNEMANISTE (233)
CAP	TAPISSIER- TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT (242)
CAP	VANNERIE (234)
MC5	PARQUETEUR (234)
MC5	PLAQUISTE (233)
MC5	ZINGUERIE (232)

Groupe 2 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau V)

CAP	SIGNALETIQUE ENSEIGNE DECOR (322)
CAP	DESSINATEUR D'EXECUTION EN COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BEP	INSTALLATEUR CONSEIL EN EQUIPEMENT ELECTROMENAGER (255)
BEP	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT (230)
BEP	TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (231)

Groupe 3 : EXECUTION ET REALISATION (niveau IV)

BAC PRO AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT (233)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option EBENISTE (234)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option ARTS DE LA PIERRE (232)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option HORLOGERIE (251)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option TAPISSIER D'AMEUBLEMENT (242)
BAC PRO ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS (255)
BAC PRO EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES (227)
BAC PRO HYGIENE-ENVIRONNEMENT (343)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT : ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT: METALLERIE (254)
BAC PRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS (234)
BAC PRO TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN DU BATIMENT: ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-OEUVRE (232)
BAC PRO TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (255)
BAC PRO TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (234)
BAC PRO TRAVAUX PUBLICS (231)
BMA EBENISTE (234)
BMA ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE (222)
BMA CERAMIQUE (224)
BMA GRAPHISME ET DECOR (233)
BMA VOLUMES STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES (233)
BP AMEUBLEMENT option TAPISSERIE DECORATION (241)
BP CARRELAGE MOSAIQUE (233)
BP CHARPENTIER (234)
BP CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BP COUVREUR (232)
BP ELECTROTECHNIQUE OPTION B : DISTRIBUTION (255)
BP EQUIPEMENTS SANITAIRES (233)
BP ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
BP INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (255)
BP MACON (232)
BP MENUISIER (234)
BP METIERS DE LA PIERRE (232)
BP METIERS DE LA PISCINE (232)
BP MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION (227)
BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE (227)
BP PEINTURE REVETEMENTS (233)
BP PLATRERIE-PLAQUE (233)
BP SERRURERIE-METALLERIE (254)
MC4 PEINTURE DECORATION (233)
MC4 RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL OPTION : GROS OEUVRE (232)
MC4 TECHNICIEN ASCENSORISTE (227)
DIP TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE (242)

Groupe 4 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau IV)

BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ETUDES ET ECONOMIE (230)
BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ASSISTANT EN ARCHITECTURE (230)
BAC PRO INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI (230)
BAC PRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE (231)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART , option COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BT DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES (233)
BT DESSINATEUR MAQUETTISTE, option ARTS GRAPHIQUES (322)

ANNEXE II

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AUX REFERENTIELS DE CERTIFICATION POUR LES DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Diplômes figurant dans le groupe 1 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à réaliser l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, fonctionnalités, ...).

Il n'intervient pas sur la définition de l'ouvrage, mais il doit avoir connaissance de l'existence des réglementations.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti - Les différents types de handicaps - Notion d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées et d'usage des équipements	- Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité

Diplômes figurant dans le groupe 2 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de définition, à analyser l'ouvrage décrit par les documents fournis en explicitant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...).

Il peut être amené à compléter la définition des ouvrages (dessins complémentaires, avant-métré, ...)

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	
- Les différents types de handicaps - Conception d'un bâtiment : > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements	- Distinguer les différents types de handicaps. - Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps

Diplômes figurant dans le groupe 3 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage.

Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Réalisation d'un bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents types de handicaps. - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité.

Diplômes figurant dans le groupe 4 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des esquisses ou avant-projets, à mettre au point les prescriptions de caractéristiques des ouvrages (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...) en réalisant les plans de définition, en justifiant les dispositions constructives proposées.

Il est à même de réaliser les documents de définition de ces ouvrages (dessins, documents descriptifs, avant-métré, ...) et de vérifier la conformité des ouvrages réalisés.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Caractéristiques et dimensions des locaux et équipements fixes 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter les exigences réglementaires - Identifier les locaux soumis à la réglementation
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité et adaptabilité des constructions aux personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les dimensions-enveloppes et les aires de manœuvre d'une personne en situation de handicap - Repérer les non-conformités d'un projet
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité du cadre bâti 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Dimensionner et implanter des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité

CAP

Préparation et Réalisation d'Ouvrages
Électriques

SOMMAIRE

I -	CHAMP D'ACTIVITÉ	6
II -	DÉLIMITATION DES ACTIVITÉS	7
III -	PERSPECTIVES	8
IV -	SOMMAIRE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	9
V	TABLEAUX RÉCAPITULATIFS	15-16

I - CHAMP D'ACTIVITÉ

Définition :

Le titulaire du CAP " Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques " intervient dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements et installations utilisant de l'énergie électrique.

Les situations professionnelles visées par ce diplôme de niveau V concernent la participation à des tâches de mise en œuvre, de mise en service, de maintenance sur des installations et équipements électriques (courant faible, courant fort). L'activité est principalement liée à la basse tension (domaine BTA), où les travaux d'organisation et de réalisation sont exécutés en toute autonomie, alors que les tâches de mise en service et maintenance sont effectuées dans des limites d'autonomie et sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

Les compétences professionnelles développées permettent l'exécution, en toute sécurité, des tâches de niveau « ouvrier professionnel » sur des équipements et des installations électriques, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, dans le respect de la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

Contexte professionnel :

Le titulaire du CAP " Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques " exerce son métier dans des entreprises de toutes tailles, dans l'ensemble des secteurs d'activités. Il intervient notamment dans les champs d'applications suivants :

- Les installations qui concernent aussi bien l'énergie électrique que les courants faibles et informations. Ces derniers véhiculent la voix, les données, les images nécessaires au fonctionnement, à la gestion technique, à la supervision et à la sécurité des personnes et des biens :
 - Dans les locaux tertiaires non résidentiels,
 - Dans les logements individuels et collectifs,
 - Dans les bâtiments industriels.
- Les équipements industriels : réalisation de coffrets et armoires destinés à la distribution et au contrôle / commande des moyens de production des biens de consommation.
- Les réseaux de distribution d'énergie électrique : pose et raccordement des réseaux d'infrastructures aériennes et souterraines, en milieux rural et urbain, sur les domaines public et privé. Ces réseaux peuvent concerner l'éclairage public et la signalisation urbaine.
- Les énergies renouvelables : les directives européennes ouvrent une perspective nouvelle dans ce domaine.

II - DÉLIMITATION DES ACTIVITÉS

Les spécificités des métiers de l'électricité amènent le titulaire du CAP « Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques » à pratiquer ses activités sous la responsabilité directe d'une personne de qualification supérieure.

Toutefois, il doit être en mesure de recevoir de son employeur, après contrôle des acquis, une habilitation de niveau maximum B1V, suivant la définition du recueil d'instructions UTE C18-510 et du décret 88-1056 du 14 novembre 1988.

Les activités du titulaire du CAP sont limitées aux fonctions principales suivantes :

- ▄▄▄▄► **ORGANISATION** (de son poste de travail)
- ▄▄▄▄► **RÉALISATION** (Exécution d'équipements et installations électriques)
- ▄▄▄▄► **MISE EN SERVICE** (participation)
- ▄▄▄▄► **MAINTENANCE** (participation et/ou intervention sur ordre)

III - PERSPECTIVES

Le CAP "Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques" atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles qui permet au titulaire de ce diplôme de faire un choix dans son cursus d'études et de s'insérer directement dans le monde professionnel, où il occupera un emploi d'ouvrier professionnel.

Il permet l'exercice du métier d'électricien dans les domaines :

- ❖ du Bâtiment, des Travaux Publics,
- ❖ des Installations publiques,
- ❖ de l'Industrie...

Ce socle de compétences donne la possibilité d'aborder ultérieurement une formation de niveau IV.

Les compétences et connaissances du titulaire de ce diplôme lui permettront de progresser dans son entreprise et son emploi.

IV - SOMMAIRE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

F1 - ORGANISATION	10
F2 - RÉALISATION	
• Sur une installation basse tension (domaine BTA)	11
• Sur une installation haute tension (domaine HTA) ou basse tension (domaine BTB) préalablement consignée	12
F3 - MISE EN SERVICE	13
F4 - MAINTENANCE	14
Tableaux récapitulatifs des activités professionnelles et tâches associées :	
- F1 Organisation, F2 Réalisation	15
- F3 Mise en Service, F4 Maintenance	16

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

F1 - ORGANISATION

TÂCHES PROFESSIONNELLES

- T1.1 **Lire** un dossier d'exécution relatif aux tâches à exécuter.
- T1.2 **Identifier** les dangers liés à son poste de travail (décret du 5 novembre 2001).
- T1.3 **Prendre en compte** les consignes verbales ou écrites des tâches à réaliser.
- T1.4 **Préparer** les matériels et les outillages nécessaires à la réalisation des tâches.
- T1.5 **Ranger** et **nettoyer** son poste de travail après intervention.
- T1.6 **Trier** sélectivement les déchets.
- T1.7 **Rendre compte** de l'avancement et/ou des difficultés rencontrées oralement et **renseigner** par écrit les documents préétablis.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Données et informations disponibles :

- La liste des approvisionnements
- Tout ou partie du dossier d'exécution comportant, selon les tâches :
 - Les schémas électriques,
 - Les plans d'implantation,
 - Les plans cadastraux,
 - Les plans de raccordements,
 - Le planning ou le calendrier d'intervention
 - Les textes normatifs relatifs aux tâches
- Les consignes de sécurité
[Plan de Prévention, PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé)]

Moyens :

- Les matériels et les outillages nécessaires (individuels et collectifs)
- Les modes opératoires
- Les fiches de données de sécurité

Lieu /Situation :

- En entreprise
- Sur le chantier

Résultats attendus :

La traduction orale ou écrite des documents techniques nécessaires à la réalisation de la tâche est conforme aux exigences du cahier des charges.
Les matériels et les outillages nécessaires à la réalisation de la tâche sont identifiés, rassemblés sur le poste de travail et préparés à l'emploi.
Le poste de travail est correctement organisé.
Les dangers ont été identifiés et pris en compte.
Les procédures et les consignes de sécurité sont respectées.
Le chantier est propre, les outils rangés.

F2 – RÉALISATION

TÂCHES PROFESSIONNELLES

- **Sur une installation basse tension (domaine BTA)**

- T2.1 **Décoder** les plans, les schémas et les documents relatifs à la tâche à exécuter.
- T2.2 **Tracer** les points de fixation sur tout type de matériaux dans le respect des exigences du dossier technique.
- T2.3 **Réaliser** des opérations de mécanique limitées à la mise en œuvre des enveloppes, conduits, supports (traçage, sciage, perçage, assemblage).
- T2.4 **Fixer** tout type de supports et accessoires.
- T2.5 **Poser** les équipements électriques selon les exigences du dossier technique.
- T2.6 **Dérouler et / ou poser** tout type de conducteurs (fils et câbles).
- T2.7 **Mettre en œuvre** les méthodes courantes de raccordement et de couplage (ex : vissage, sertissage, auto dénudage, soudage).
- T2.8 **Repérer, câbler** les éléments de l'installation.
- T2.9 **Vérifier** la qualité des travaux en cours et en fin d'exécution dans le respect des consignes et des textes en vigueur.
- T2.10 **Rendre compte** de son activité oralement et **renseigner** par écrit les documents préétablis.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Données et informations disponibles :

- Tout ou partie du dossier d'exécution comportant, selon les tâches :
 - Les schémas électriques,
 - Les plans d'implantation,
 - Les plans cadastraux,
 - Les plans de raccordements,
 - Le planning ou le calendrier d'intervention
 - Les textes normatifs relatifs aux tâches
- Les consignes de sécurité
[Plan de Prévention, PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé)]

Moyens :

- Les outillages individuels et collectifs adaptés
- Les Équipements de Protection Individuels et Collectifs (EPI, EPC)
- Les équipements de balisage

Lieu /Situation :

- En entreprise
- Sur le chantier

Résultats attendus :

Les travaux respectent les plans d'exécution conformément aux consignes reçues.
Les travaux respectent les obligations réglementaires et normatives.
Les consignes de sécurité ont été scrupuleusement appliquées.
Les travaux sont exécutés en autonomie conformément aux consignes reçues.
Le compte rendu relate l'intervention et les éventuelles difficultés rencontrées.

F2 – RÉALISATION (suite)

TÂCHES PROFESSIONNELLES

- **Sur une installation haute tension (domaine HTA) ou basse tension (domaine BTB) préalablement consignée**

- T2.11 **Poser** les équipements électriques selon les exigences du dossier technique.
T2.12 **Percer** tout type de matériaux et tout type de supports et accessoires.
T2.13 **Fixer** tout type de supports et accessoires.
T2.14 **Dérouler** tout type de conducteurs (fils et câbles).
T2.15 **Rendre compte** de son activité oralement et **renseigner** par écrit les documents préétablis.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Données et informations disponibles :

- Tout ou partie du dossier d'exécution comportant, selon les tâches :
 - Les schémas électriques,
 - Les plans d'implantation,
 - Les plans cadastraux,
 - Les plans de raccordements,
 - Le planning ou le calendrier d'intervention
 - Les textes normatifs relatifs aux tâches
- Les consignes de sécurité
[Plan de Prévention, PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé)]

Moyens :

- Les outillages individuels et collectifs adaptés
- Les Équipements de Protection Individuels et Collectifs (EPI, EPC)
- Les équipements de balisage

Lieu /Situation :

- En entreprise
- Sur le chantier

Résultats attendus :

Les travaux respectent les plans d'exécution conformément aux consignes reçues.
Les travaux respectent les obligations réglementaires et normatives.
Les consignes de sécurité ont été scrupuleusement appliquées.
Les travaux sont exécutés en autonomie conformément aux consignes reçues.
Le compte rendu relate l'intervention et les éventuelles difficultés rencontrées.

F3 - MISE EN SERVICE

TÂCHES PROFESSIONNELLES

- Hors tension :

T3.1 **Réaliser** les mesures préalables à la mise en service : valeur de la prise de terre, continuité, isolement.

T3.2 **Régler** et **configurer** les matériels (ex : interrupteur horaire, thermostat)

- En présence de tension (domaine BTA)

sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V

T3.3 **Participer** à la mise sous tension de l'installation.

T3.4 **Modifier** un paramètre par rapport à une procédure préétablie (ex : thermostat, programmeur horaire).

T3.5 **Vérifier** les paramètres (ex : présence de tension, ordre des phases).

T3.6 **Rendre compte** de l'intervention oralement et **renseigner** par écrit les documents préétablis.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Données et informations disponibles :

- Les documents constructeurs, notices, extraits de catalogue
- Les procédures de mise en service réglementaires
- Tout ou partie du dossier d'exécution

Moyens :

- Les outils et les appareils de mesure
- Les Équipements de Protection Individuels (EPI)
- Les Équipements de Protection Collectifs (EPC)
- Les équipements de balisage

} adaptés aux dangers et
à l'environnement de son activité

Lieu /Situation :

- En entreprise
- Sur le chantier

Résultats attendus :

Les paramètres sont réglés en fonction des consignes données.

Les consignes et les procédures sont respectées.

Le compte rendu relate l'intervention.

F4 – MAINTENANCE

TÂCHES PROFESSIONNELLES

En préservant sa santé et la sécurité au travail

- Hors tension :

T4.1 **Remplacer** un élément par un autre fourni.

T4.2 **Nettoyer, effectuer** les tâches d'entretien des équipements désignés.

- En présence ou non de tension (domaine BTA) :

sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V

T4.3 **Régler, mesurer** (Impédance, résistance, tension, courant, puissance, vitesse, temps...), **réaliser** des vérifications sur une installation sécurisée.

T4.4 **Rendre compte** de l'intervention **par écrit**.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Données et informations disponibles :

- Les documents constructeurs, notices, extraits de catalogue
- La procédure d'intervention
- Les contraintes de l'environnement
- Le mode opératoire

Moyens :

- Les outils et les appareils de mesure
- Les Équipements de Protection Individuels (EPI)
- Les Équipements de Protection Collectifs (EPC)
- Les équipements de balisage

} adaptés aux dangers et
à l'environnement de son activité

Lieu /Situation :

- En entreprise
- Sur le chantier

Résultats attendus :

Les consignes et les procédures de sécurité sont respectées.
Le travail est exécuté conformément aux instructions.
Le compte rendu écrit relate l'intervention avec précision.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	TÂCHES PRINCIPALES
F1 ORGANISATION	<p>T1.1 Lire un dossier d'exécution relatif aux tâches à exécuter.</p> <p>T1.2 Identifier les dangers liés à son poste de travail (décret du 5 novembre 2001).</p> <p>T1.3 Prendre en compte les consignes verbales ou écrites des tâches à réaliser.</p> <p>T1.4 Préparer les matériels et les outillages nécessaires à la réalisation des tâches.</p> <p>T1.5 Ranger et nettoyer son poste de travail après intervention.</p> <p>T1.6 Trier sélectivement les déchets.</p> <p>T1.7 Rendre compte de l'avancement et/ou des difficultés rencontrées oralement et renseigner par écrit les documents préétablis.</p>
F2 RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none">• <u>Sur une installation basse tension (domaine BTA)</u><p>T2.1 Décoder les plans, les schémas et les documents relatifs à la tâche à exécuter.</p><p>T2.2 Tracer les points de fixation sur tout type de matériaux dans le respect des exigences du dossier technique.</p><p>T2.3 Réaliser des opérations de mécanique limitées à la mise en œuvre des enveloppes, conduits, supports (traçage, sciage, perçage, assemblage).</p><p>T2.4 Fixer tout type de supports et accessoires.</p><p>T2.5 Poser les équipements électriques selon les exigences du dossier technique.</p><p>T2.6 Dérouler et / ou poser tout type de conducteurs (fils et câbles).</p><p>T2.7 Mettre en œuvre les méthodes courantes de raccordement et de couplage (ex : vissage, sertissage, auto dénudage, soudage).</p><p>T2.8 Repérer, câbler les éléments de l'installation.</p><p>T2.9 Vérifier la qualité des travaux en cours et en fin d'exécution dans le respect des consignes et des textes en vigueur.</p><p>T2.10 Rendre compte de son activité oralement et renseigner par écrit les documents préétablis.</p>• <u>Sur une installation haute tension (domaine HTA) ou basse tension (domaine BTB) préalablement consignée</u><p>T2.11 Poser les équipements électriques selon les exigences du dossier technique.</p><p>T2.12 Percer tout type de matériaux et tout type de supports et accessoires.</p><p>T2.13 Fixer tout type de supports et accessoires.</p><p>T2.14 Dérouler tout type de conducteurs (fils et câbles).</p><p>T2.15 Rendre compte de son activité oralement et renseigner par écrit les documents préétablis.</p>

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	TÂCHES PRINCIPALES
F3 MISE EN SERVICE	<ul style="list-style-type: none">• <u>Hors tension</u> : <p>T3.1 Réaliser les mesures préalables à la mise en service : valeur de la prise de terre, continuité, isolement.</p> <p>T3.2 Régler et configurer les matériels (ex : interrupteur horaire, thermostat)</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>En présence de tension</u> (domaine BTA) sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V <p>T3.3 Participer à la mise sous tension de l'installation.</p> <p>T3.4 Modifier un paramètre par rapport à une procédure préétablie (ex : thermostat, programmateur horaire).</p> <p>T3.5 Vérifier les paramètres (ex : présence de tension, ordre des phases).</p> <p>T3.6 Rendre compte de l'intervention oralement et renseigner par écrit les documents préétablis.</p>
F4 MAINTENANCE	<p>En préservant sa santé et la sécurité au travail</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Hors tension</u> : <p>T4.1 Remplacer un élément par un autre fourni.</p> <p>T4.2 Nettoyer, effectuer les tâches d'entretien des équipements désignés.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>En présence ou non de tension</u> (domaine BTA) : sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V <p>T4.3 Régler, mesurer (Impédance, résistance, tension, courant, puissance, vitesse, temps...), réaliser des vérifications sur une installation sécurisée.</p> <p>T4.4 Rendre compte de l'intervention par écrit.</p>

***RÉFÉRENTIEL
DE CERTIFICATION***

SOMMAIRE

- I - LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS**

- II - FONCTIONS ET TACHES DU RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

- IV - MISE EN RELATION DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL**

- V - SOMMAIRE DES CAPACITÉS ET COMPÉTENCES**

- VI - SOMMAIRE DES SAVOIRS ASSOCIÉS**

- VII - NIVEAUX TAXONOMIQUES DES SAVOIRS S1 A S6**

I – Lexique des abréviations

Domaine pédagogique :

CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
C(x), C(x-x)	Capacité, Compétences
F(x)	Fonction
S(x)	Savoir
T(x)	Tâche

Domaine technique :

API	Automate programmable industriel
BUS	Binary unit system
CEM	Compatibilité électromagnétique
ECS	Équipements collectifs de sécurité
EPI	Équipements de protection individuelle
IR	Infrarouge
PPSPS	Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
SLT	Schémas des liaisons à la terre (régimes de neutre)
SST	Sauveteur secouriste du travail
TRMS	True root mean square (valeur efficace vraie)
TI, TC	Transformateur de courant
VDI	Voix, données, images
VMC	Ventilation mécanique contrôlée

Textes normatifs et réglementaires :

NF C 15-100	Normalisation Française pour les installations électriques à basse tension
UTE C 18-510	Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique de l'union technique de l'électricité.
Décret 88-1056 du 14/11/1988	Mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des travailleurs dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques.
Décret du 15/11/2001	Évaluation des risques (N° 2001 1016 art. 230-1).

II – Fonctions et tâches du Référentiel des Activités Professionnelles

F1 - ORGANISATION

- T1.1 **Lire** un dossier d'exécution relatif aux tâches à exécuter.
- T1.2 **Identifier** les dangers liés à son poste de travail (décret du 5 novembre 2001).
- T1.3 **Prendre en compte** les consignes verbales ou écrites des tâches à réaliser.
- T1.4 **Préparer** les matériels et les outillages nécessaires à la réalisation des tâches.
- T1.5 **Ranger** et **nettoyer** son poste de travail après intervention.
- T1.6 **Trier** sélectivement les déchets.
- T1.7 **Rendre compte** de l'avancement et/ou des difficultés rencontrées oralement et **renseigner** par écrit les documents préétablis.

F2 – RÉALISATION

- **Sur une installation basse tension (domaine BTA)**
 - T2.1 **Décoder** les plans, les schémas et les documents relatifs à la tâche à exécuter.
 - T2.2 **Tracer** les points de fixation sur tout type de matériaux dans le respect des exigences du dossier technique.
 - T2.3 **Réaliser** des opérations de mécanique limitées à la mise en œuvre des enveloppes, conduits, supports (traçage, sciage, perçage, assemblage).
 - T2.4 **Fixer** tout type de supports et accessoires.
 - T2.5 **Poser** les équipements électriques selon les exigences du dossier technique.
 - T2.6 **Dérouler et / ou poser** tout type de conducteurs (fils et câbles).
 - T2.7 **Mettre en œuvre** les méthodes courantes de raccordement et de couplage (ex : vissage, sertissage, auto dénudage, soudage).
 - T2.8 **Repérer, câbler** les éléments de l'installation.
 - T2.9 **Vérifier** la qualité des travaux en cours et en fin d'exécution dans le respect des consignes et des textes en vigueur.
 - T2.10 **Rendre compte** de son activité oralement et **renseigner** par écrit les documents préétablis.
- **Sur une installation haute tension (domaine HTA) ou basse tension (domaine BTB) préalablement consignée**
 - T2.11 **Poser** les équipements électriques selon les exigences du dossier technique.
 - T2.12 **Percer** tout type de matériaux et tout type de supports et accessoires.
 - T2.13 **Fixer** tout type de supports et accessoires.
 - T2.14 **Dérouler** tout type de conducteurs (fils et câbles).
 - T2.15 **Rendre compte** de son activité oralement et **renseigner** par écrit les documents préétablis.

F3 - MISE EN SERVICE

- **Hors tension :**
 - T3.1 **Réaliser** les mesures préalables à la mise en service : valeur de la prise de terre, continuité, isolement.
 - T3.2 **Régler** et **configurer** les matériels (ex : interrupteur horaire, thermostat)
- **En présence de tension (domaine BTA) : sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V**
 - T3.3 **Participer** à la mise sous tension de l'installation.
 - T3.4 **Modifier** un paramètre par rapport à une procédure préétablie (ex : thermostat, programmeur horaire).
 - T3.5 **Vérifier** les paramètres (ex : présence de tension, ordre des phases).
 - T3.6 **Rendre compte** de l'intervention oralement et **renseigner** par écrit les documents préétablis.

F4 – MAINTENANCE

- **Hors tension :**
 - T4.1 **Remplacer** un élément par un autre fourni.
 - T4.2 **Nettoyer, effectuer** les tâches d'entretien des équipements désignés.
- **En présence ou non de tension (domaine BTA) : sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V**
 - T4.3 **Régler, mesurer** (Impédance, résistance, tension, courant, puissance, vitesse, temps...), **réaliser** des vérifications sur une installation sécurisée.
 - T4.4 **Rendre compte** de l'intervention **par écrit**.

Référentiel de Certification du Domaine Professionnel

Capacités	Fonctions	Compétences
C1 S'INFORMER	ORGANISATION	<p>C1-1 : Rassembler et collecter les éléments nécessaires à la réalisation de la tâche à partir des dossiers mis à disposition.</p> <p>C1-2 : Associer les éléments réels d'une installation aux symboles graphiques normalisés.</p> <p>C1-3 : Localiser sur un schéma électrique les symboles représentant les différents éléments qui entrent dans la constitution d'un appareil électrique ou qui utilisent les référencements croisés.</p> <p>C1-4 : Donner, à partir du plan architectural et/ou du plan cadastral, le positionnement géographique des éléments électriques qui constituent une installation électrique.</p> <p>C1-5 : Comparer l'avancement des travaux confiés, au planning d'exécution des travaux.</p>
	RÉALISATION	<p>C1-6 : Prendre connaissance des consignes verbales ou écrites relatives aux tâches à réaliser.</p> <p>C1-7 : Respecter les prescriptions du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et de l'environnement au niveau de l'exécution. (<i>au sens du décret du 15/11/2001</i>).</p>
	MISE EN SERVICE	<p>C1-8 : Identifier et repérer dans les ressources documentaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les procédures normatives (NF C 15 100) qui permettent la mise en service d'une installation, - les informations nécessaires à la mise en œuvre et à l'exploitation d'un mesureur dans son contexte d'utilisation. <p>C1-9 : Recueillir, dans le dossier technique, les informations permettant le réglage et/ou le test d'un ou plusieurs composants de tout ou partie de l'installation ou de l'équipement.</p>
	MAINTENANCE	<p>C1-10 : Prendre connaissance des consignes de sécurité et de réalisation, écrites et/ou orales, relatives à l'intervention.</p> <p>C1-11 : Recueillir, dans le dossier technique, les informations de nature électrique ou mécanique permettant le remplacement d'un ou plusieurs composants de tout ou partie de l'installation ou de l'équipement.</p>

Référentiel de Certification du Domaine Professionnel

Capacités	Fonctions	Compétences
<p>C2</p> <p>EXÉCUTER</p> <p>Basse Tension Domaine BTA</p>	<p>ORGANISATION</p>	<p>C2-1 : Choisir les outillages nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. C2-2 : Préparer les matériels et Organiser son poste de travail.</p>
	<p>RÉALISATION</p>	<p>C2-3 : Tracer le cheminement des canalisations et l'emplacement des matériels. C2-4 : Façonner les supports, les canalisations de l'ouvrage. C2-5 : Assembler les supports et les canalisations de l'ouvrage. C2-6 : Placer et fixer : - les supports, - les canalisations de l'ouvrage, - les éléments constitutifs de l'installation ou de l'équipement. C2-7 : Accomplir les opérations mécaniques mettant en œuvre l'outillage classique et/ou électroportatif. C2-8 : Repérer les matériels électriques, les canalisations, les conducteurs. C2-9 : Dérouler et Poser les conducteurs et câbles. C2-10 : Câbler et raccorder : ...</p>
	<p>MISE EN SERVICE</p> <p><i>Sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V, dans le respect de la publication C18 510</i></p>	<p>C2-11 : Procéder aux contrôles d'usage hors tension dans le respect ... C2-12 : Régler et Configurer les matériels. C2-13 : Procéder aux contrôles d'usage en présence de tension dans le respect ... C2-14 : Effectuer les essais fonctionnels de tout ou partie de l'installation.</p>
<p>MAINTENANCE</p> <p><i>Sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V, dans le respect de la publication C18 510</i></p>	<p><u>Opérations de maintenance par remplacement de constituants défectueux</u> - <u>Hors tension</u> C2-15 : Localiser géographiquement le constituant défectueux et le Remplacer. - <u>En présence de tension</u> C2-16 : Contrôler le fonctionnement après remplacement du constituant défectueux. <u>Opérations de maintenance planifiées</u> - <u>Hors tension</u> C2-17 : Effectuer les tâches d'entretien des équipements désignés : - par nettoyage - par remplacement d'élément. - <u>En présence de tension</u> C2-18 : Contrôler le fonctionnement de l'installation après nettoyage ou remplacement de l'élément.</p>	

Référentiel de Certification du Domaine Professionnel

Capacités	Fonctions	Compétences
C2 EXÉCUTER Basse Tension Domaine BTB Haute Tension Domaine HTA	ORGANISATION	C2-19 : Préparer les matériels et Organiser son poste de travail.
	RÉALISATION	C2-20 : Identifier les matériels électriques, les canalisations, les conducteurs. C2-21 : Accomplir les opérations mécaniques mettant en œuvre l'outillage adapté à des sections d'un ouvrage du domaine de la BTB ou de la HTA (maximum 120 mm ²). C2-22 : Mettre en forme des conducteurs de sections adaptées au domaine de la BTB ou de la HTA (maximum 120 mm ²). C2-23 : Effectuer le raccordement d'un départ ou d'une arrivée BTB ou HTA. C2-24 : Apposer le repérage normatif.

Capacités	Fonctions	Compétences
C3 COMMUNIQUER	ORGANISATION	C3-1 : Rendre compte de la conformité du matériel reçu par rapport à la liste fournie.
	RÉALISATION	C3-2 : Signaler les difficultés rencontrées dans l'exécution de la tâche.
	MISE EN SERVICE	C3-3 : Contribuer à la réception de l'équipement conformément aux ordres reçus. C3-4 : Rendre compte oralement ou par écrit.
	MAINTENANCE	C3-5 : Renseigner les documents préétablis ou les documents usuels de l'utilisateur, qui concernent les opérations et les réglages effectués.

IV – Mise en relation du référentiel des activités professionnelles et du référentiel de certification

Référentiel des Activités Professionnelles	Référentiel de Certification du Domaine Professionnel		
Tâches	Capacités	Fonctions	Compétences
<p>T1.1, T1.4</p> <hr/> <p>T1.2, T1.3, T2.1</p> <hr/> <p>T1.1, T1.3</p> <hr/> <p>T1.1, T1.3</p>	<p style="text-align: center;">C1</p> <p style="text-align: center;">S'INFORMER</p>	<p style="text-align: center;">ORGANISATION</p>	<p>C1-1 : Rassembler et collecter C1-2 : Associer C1-3 : Localiser C1-4 : Donner C1-5 : Comparer</p>
		<p style="text-align: center;">RÉALISATION</p>	<p>C1-6 : Prendre connaissance C1-7 : Respecter</p>
		<p style="text-align: center;">MISE EN SERVICE</p>	<p>C1-8 : Identifier et repérer C1-9 : Recueillir</p>
		<p style="text-align: center;">MAINTENANCE</p>	<p>C1-10 : Prendre connaissance C1-11 : Recueillir</p>
<p>T1.4, T1.5, T1.6</p> <hr/> <p>T2.2 à T2.9</p> <hr/> <p>T3.1, T3.2, T3.4, T3.5</p> <hr/> <p>T4.1 à T4.3</p>	<p style="text-align: center;">C2</p> <p style="text-align: center;">EXÉCUTER</p> <p style="text-align: center;">Basse Tension Domaine BTA</p>	<p style="text-align: center;">ORGANISATION</p>	<p>C2-1 : Choisir C2-2 : Préparer et Organiser</p>
		<p style="text-align: center;">RÉALISATION</p>	<p>C2-3 : Tracer C2-4 : Façonner C2-5 : Assembler C2-6 : Placer et fixer C2-7 : Accomplir C2-8 : Repérer C2-9 : Dérouler et Poser C2-10 : Câbler et Raccorder</p>
		<p style="text-align: center;">MISE EN SERVICE</p>	<p>C2-11 : Procéder C2-12 : Régler et Configurer C2-13 : Procéder C2-14 : Effectuer</p>
		<p style="text-align: center;">MAINTENANCE</p>	<p><i>Maintenance par remplacement</i> - <u>Hors tension</u> C2-15 : Localiser et Remplacer - <u>En présence de tension</u> C2-16 : Contrôler <i>Maintenance planifiée</i> - <u>Hors tension</u> C2-17 : Effectuer - <u>En présence de tension</u> C2-18 : Contrôler</p>

<i>Référentiel des Activités Professionnelles</i>	<i>Référentiel de Certification du Domaine Professionnel</i>																
Tâches	Capacités	Fonctions	Compétences														
<table border="1"> <tr><td>T1.4, T1.5, T1.6</td></tr> <tr><td>T2.11 à T2.14</td></tr> </table>	T1.4, T1.5, T1.6	T2.11 à T2.14	<table border="1"> <tr> <td align="center"> C2 EXÉCUTER Domaine BTB et HTA </td> </tr> </table>	C2 EXÉCUTER Domaine BTB et HTA	<table border="1"> <tr><td align="center">ORGANISATION</td></tr> <tr><td align="center">RÉALISATION</td></tr> </table>	ORGANISATION	RÉALISATION	<table border="1"> <tr><td>C2-19 : Préparer et Organiser</td></tr> <tr><td>C2-20 : Identifier</td></tr> <tr><td>C2-21 : Accomplir</td></tr> <tr><td>C2-22 : Mettre en forme</td></tr> <tr><td>C2-23 : Effectuer</td></tr> <tr><td>C2-24 : Apposer</td></tr> </table>	C2-19 : Préparer et Organiser	C2-20 : Identifier	C2-21 : Accomplir	C2-22 : Mettre en forme	C2-23 : Effectuer	C2-24 : Apposer			
T1.4, T1.5, T1.6																	
T2.11 à T2.14																	
C2 EXÉCUTER Domaine BTB et HTA																	
ORGANISATION																	
RÉALISATION																	
C2-19 : Préparer et Organiser																	
C2-20 : Identifier																	
C2-21 : Accomplir																	
C2-22 : Mettre en forme																	
C2-23 : Effectuer																	
C2-24 : Apposer																	
<table border="1"> <tr><td>T1.7</td></tr> <tr><td>T2.10, T2.15</td></tr> <tr><td>T3.3, T3.6</td></tr> <tr><td>T4.4</td></tr> </table>	T1.7	T2.10, T2.15	T3.3, T3.6	T4.4	<table border="1"> <tr> <td align="center"> C3 COMMUNIQUER </td> </tr> </table>	C3 COMMUNIQUER	<table border="1"> <tr><td align="center">ORGANISATION</td></tr> <tr><td align="center">RÉALISATION</td></tr> <tr><td align="center">MISE EN SERVICE</td></tr> <tr><td align="center">MAINTENANCE</td></tr> </table>	ORGANISATION	RÉALISATION	MISE EN SERVICE	MAINTENANCE	<table border="1"> <tr><td>C3-1 : Rendre compte</td></tr> <tr><td>C3-2 : Signaler</td></tr> <tr><td>C3-3 : Contribuer</td></tr> <tr><td>C3-4 : Rendre compte</td></tr> <tr><td>C3-5 : Renseigner</td></tr> </table>	C3-1 : Rendre compte	C3-2 : Signaler	C3-3 : Contribuer	C3-4 : Rendre compte	C3-5 : Renseigner
T1.7																	
T2.10, T2.15																	
T3.3, T3.6																	
T4.4																	
C3 COMMUNIQUER																	
ORGANISATION																	
RÉALISATION																	
MISE EN SERVICE																	
MAINTENANCE																	
C3-1 : Rendre compte																	
C3-2 : Signaler																	
C3-3 : Contribuer																	
C3-4 : Rendre compte																	
C3-5 : Renseigner																	

V – Sommaire des capacités et compétences

C1 -	S'INFORMER		27 à 29 / 50
	<i>Organisation</i>	C1-1 à C1-5	27 / 50
	<i>Réalisation</i>	C1-6 et C1-7	28 / 50
	<i>Mise en service</i>	C1-8 et C1-9	28 / 50
	<i>Maintenance</i>	C1-10 et C1-11	29 / 50
C2 -	EXÉCUTER		30 à 36 / 50
	Basse tension (domaine BTA)		
	<i>Organisation</i>	C2-1 et C2-2	30 / 50
	<i>Réalisation</i>	C2-3 à C2-10	30 à 32 / 50
	<i>Mise en service</i>	C2-11 à C2-14	33 / 50
	<i>Maintenance</i>	C2-15 et C2-18	34 et 35 / 50
	Basse tension (domaine BTB), haute tension (domaine HTA)		
	<i>Organisation</i>	C2-19	36 / 50
	<i>Réalisation</i>	C2-20 et C2-24	36 / 50
C3 -	COMMUNIQUER		37 / 50
	<i>Organisation</i>	C3-1	37 / 50
	<i>Réalisation</i>	C3-2	37 / 50
	<i>Mise en service</i>	C3-3 et C3-4	37 / 50
	<i>Maintenance</i>	C3-5	37 / 50

C1 - S'INFORMER

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<p><u>ORGANISATION</u> :</p> <p>C1-1 : Rassembler et collecter les éléments nécessaires à la réalisation de la tâche à partir des dossiers mis à disposition.</p> <p>C1-2 : Associer les éléments réels d'une installation aux symboles graphiques normalisés.</p> <p>C1-3 : Localiser sur un schéma électrique les symboles représentant les différents éléments qui entrent dans la constitution d'un appareil électrique ou qui utilisent les référencements croisés.</p> <p>C1-4 : Donner, à partir du plan architectural et/ou du plan cadastral, le positionnement géographique des éléments électriques qui constituent une installation électrique.</p> <p>C1-5 : Comparer l'avancement des travaux, confiés au planning d'exécution des travaux.</p>	<p>A partir du descriptif d'une situation professionnelle,</p> <p>On donne sur un support papier ou informatique la documentation technique relative:</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux schémas électriques et plans type, - aux listes des matériels, - Aux plannings de réalisation et d'exécution des travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les folios des schémas et des plans types qui concernent les tâches sont identifiés et repérés dans le dossier. - Les éléments de l'installation sont bien associés aux différents symboles. - Tous les symboles d'un appareil et des auxiliaires dépendants sont listés. - La position est indiquée avec précision en respectant les données de désignation en vigueur soit : <ul style="list-style-type: none"> - sur le plan géographique, - sur le plan normatif. - La désignation de la position, sur le planning, correspond à la liste des travaux déjà réalisés.

C1 - S'INFORMER

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<p><u>RÉALISATION</u> :</p> <p>C1-6 : Prendre connaissance des consignes verbales ou écrites relatives aux tâches à réaliser.</p> <p>C1-7 : Respecter les prescriptions du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et de l'environnement au niveau de l'exécution. <i>(au sens du décret du 15/11/2001).</i></p>	<p>A partir du descriptif d'une situation professionnelle</p> <p>On donne sur un support papier ou informatique la documentation technique relative:</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux schémas et plans type, - à la liste des matériels, - aux prescriptions, - aux consignes, - à la méthode d'exécution, - au Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - La restitution orale ou écrite des instructions formelles est complète et juste. - Les consignes de sécurité relatives à la réalisation de l'installation sont repérées dans le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), et rassemblées dans le livret d'exécution.
<p><u>MISE EN SERVICE</u> :</p> <p>C1-8 : Identifier et repérer dans les ressources documentaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les procédures normatives (NF C 15 100) qui permettent la mise en service d'une installation, - les informations nécessaires à la mise en œuvre et à l'exploitation d'un mesureur dans son contexte d'utilisation. <p>C1-9 : Recueillir, dans le dossier technique, les informations permettant le réglage ou le test de tout ou partie de l'installation ou de l'équipement.</p>	<p>A partir, du descriptif d'une situation professionnelle,</p> <p>On donne, sur un support papier ou informatique, la documentation technique relative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux notices des appareils, - aux procédures relatives à la mise en service et à l'exploitation, - aux extraits significatifs du dossier technique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes de mesures adaptées au contexte de la mise en service du système sont sélectionnées. - Les procédures normatives sont désignées. - La documentation des appareils de mesures adaptés à l'intervention est correctement désignée. - Les documents spécifiques à la mesure sont repérés dans la documentation sélectionnée. - Les informations concernées sont identifiées et classées dans les fonctions de réglage, de paramétrage, de configuration et de test.

C1 - S'INFORMER

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<p><u>MAINTENANCE</u> :</p> <p>C1-10 : Prendre connaissance des consignes de sécurité et de réalisation, écrites et/ou orales, relatives à l'intervention.</p> <p>C1-11 : Recueillir, dans le dossier technique, les informations de nature électrique ou mécanique permettant le remplacement d'un ou plusieurs composants de tout ou partie de l'installation ou de l'équipement.</p>	<p>A partir du descriptif d'une situation professionnelle,</p> <p>On donne sur un support papier ou informatique la documentation technique relative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au bon d'intervention, - à la fiche de maintenance et / ou d'entretien, - au fonctionnement, - aux schémas électriques, - à l'historique de l'équipement, - au recueil UTE C 18-510, - aux consignes de sécurité des personnes et des biens, - à la liste des outillages et appareils de mesure adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - La restitution des consignes sous forme orale ou écrite est conforme aux prescriptions réglementaires et/ou aux recommandations transmises. - Le lieu de l'intervention est identifié. - La zone de travail est identifiée. - Le bon d'intervention est cosigné. - Les informations concernées sont identifiées.

C2 – EXÉCUTER

Sur tout ou partie d'une installation habitat, tertiaire, agricole, industrielle ou sur un équipement, alimentés en basse tension (domaine BTA).

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<p><u>ORGANISATION</u> :</p> <p>C2-1 : Choisir les outillages nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.</p> <p>C2-2 : Préparer les matériels et Organiser son poste de travail.</p>	<p>On donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bon de travail, - Les plans d'implantation, - Les schémas de câblage et de raccordement, - La documentation technique, - La liste des matériels et des constituants nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les outils nécessaires à la réalisation du travail commandé sont rassemblés et contrôlés - Les matériels sont conditionnés en fonctions des recommandations et des prescriptions des constructeurs. - Le balisage du poste est fidèle à la réglementation et aux consignes de sécurité.
<p><u>RÉALISATION</u> :</p> <p>C2-3 : Tracer le cheminement des canalisations et l'emplacement des matériels.</p> <p>C2-4 : Façonner les supports, les canalisations de l'ouvrage.</p> <p>C2-5 : Assembler les supports et les canalisations de l'ouvrage.</p>	<p>On donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'implantation, - Les schémas de câblage et de raccordement, - La documentation technique - Les matériels et constituants nécessaires, - Les méthodes de câblage et les techniques de connexions, - Les conditions de séparation des différents circuits (CEM), - Les consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens, - Les normes et les prescriptions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le tracé de l'implantation est fidèle aux prescriptions du plan architectural et/ou du plan d'implantation et des consignes particulières. - Le tracé respecte les contraintes techniques d'environnement et de dimensionnement. - Le façonnage des éléments respecte les contraintes dimensionnelles et les contraintes structurelles et répond aux exigences des plans d'implantation. - L'assemblage est conforme aux contraintes dimensionnelles du cahier des charges et respecte fidèlement les contraintes structurelles des matériaux mis en œuvre.

C2 – EXÉCUTER

Sur tout ou partie d'une installation habitat, tertiaire, agricole, industrielle ou sur un équipement, alimentés en basse tension (domaine BTA).

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<p><u>RÉALISATION</u> : (suite)</p> <p>C2-6 : Placer et fixer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les supports, - les canalisations de l'ouvrage, - les éléments constitutifs de l'installation ou de l'équipement. <p>C2-7 : Accomplir les opérations mécaniques mettant en œuvre l'outillage classique et/ou électroportatif.</p> <p>C2-8 : Repérer les matériels électriques, les canalisations, les conducteurs.</p>	<p>On donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'implantation, - Les schémas de câblage et de raccordement, - La documentation technique, - Les matériels et constituants nécessaires, - Les méthodes de câblage et les techniques de connexions, - Les conditions de séparation des différents circuits (CEM), - Les consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens, - Les normes et les prescriptions. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et la fixation respecte les contraintes de l'implantation. - La méthode de fixation employée est adaptée au matériel mis en place. - La tenue de la fixation est éprouvée. - La mise en œuvre de l'outillage est conforme aux recommandations du constructeur. - Les règles de sécurité sont respectées. - Les résultats obtenus répondent fidèlement aux exigences du dessin technique ou du plan architectural. - Les repères mis en place sur les matériels, les canalisations et les conducteurs sont conformes aux exigences de la norme et de la réglementation. - Leur fixation respecte les règles en vigueur.

C2 – EXÉCUTER

Sur tout ou partie d'une installation habitat, tertiaire, agricole, industrielle ou sur un équipement, alimentés en basse tension (domaine BTA).

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<p><u>RÉALISATION</u> : (suite)</p> <p>C2-9 : Dérouler et Poser les conducteurs et câbles.</p> <p>C2-10 : Câbler et raccorder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents composants et les différents constituants d'une installation électrique, - une installation électrique et le réseau de distribution d'énergie électrique, - une installation électrique et le réseau de communication. 	<p>On donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'implantation, - Les schémas de câblage et de raccordement, - La documentation technique - Les matériels et constituants nécessaires, - Les méthodes de câblage et les techniques de connexions, - Les conditions de séparation des différents circuits (CEM), - Les consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens, - Les normes et les prescriptions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le déroulage respecte une méthodologie qui évite le nouage des conducteurs. - L'équidistance des points de fixation des supports de câble est respectée et est conforme aux recommandations du fabricant. - La fixation du câble respecte les conditions mécaniques de maintien. - Les connexions effectuées garantissent : <ul style="list-style-type: none"> - la continuité électrique, - la tenue mécanique, - Le câblage respecte les normes, les prescriptions techniques et/ou esthétiques.

C2 – EXÉCUTER

Sur tout ou partie d'une installation habitat, tertiaire, agricole, industrielle ou sur un équipement, alimentés en basse tension (domaine BTA).

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<u>MISE EN SERVICE :</u>		
<i>Sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V, dans le respect de la publication C18 510</i>		
<p>C2-11 : Procéder aux contrôles d'usage hors tension dans le respect des lois d'électrotechnique.</p> <p>C2-12 : Régler et Configurer les matériels électriques.</p> <p>C2-13 : Procéder aux contrôles d'usage en présence de tension dans le respect des lois d'électrotechnique.</p> <p>C2-14 : Effectuer les essais fonctionnels de tout ou partie de l'installation.</p>	<p>A partir d'une installation ou d'un équipement électrique</p> <p>On donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier technique et les notices constructeurs, - les procédures de mise en service et les procédures d'exploitation, - les appareils de mesures adaptés, - les équipements de protection individuelle (EPI) et les équipements collectifs de sécurité (ECS) adaptés aux risques. 	<ul style="list-style-type: none"> - La vérification de la continuité électrique des connexions, - la vérification d'absence de court circuit, - le contrôle d'isolement, sont impérativement réalisés. - Les réglages et paramétrages réalisés sont conformes aux spécifications du cahier des charges ou aux consignes. - Les réglages et les paramétrages respectent les procédures établies par les constructeurs. - Les mesures normatives sont effectuées en toute sécurité. - La mesure des niveaux de tension pour vérifier l'adéquation entre les réseaux et les matériels mis en jeu, - le contrôle des réglages des seuils de déclenchement des appareils de protection, - le contrôle de l'ordre des phases, sont impérativement réalisés. - Les consignes de mise en service sont appliquées sans erreur. - La procédure de mise en service est conduite avec méthode.

C2 – EXÉCUTER

Sur tout ou partie d'une installation habitat, tertiaire, agricole, industrielle ou sur un équipement, à dépanner ou à entretenir, alimentés en basse tension (*domaine BTA*).

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<p><u>MAINTENANCE :</u></p> <p><i>Opérations de maintenance par remplacement de constituants défectueux</i></p>		
<p><i>Sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V, dans le respect de la publication C18 510</i></p>		
<p><u>- Hors tension</u></p> <p>C2-15 : Localiser géographiquement le constituant défectueux et le Remplacer.</p>	<p>On donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau constituant, ainsi que les documents techniques le concernant, - Le bon d'intervention, - L'autorisation de travaux, - Les documents techniques relatifs au fonctionnement, - Le recueil UTE C 18-510, - Les plans d'implantation, - Les schémas de câblages et de raccordements, - Les appareils de mesure appropriés, - Les consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens, - les équipements de protection individuelle (EPI) et les équipements collectifs de sécurité (ECS) adaptés aux risques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le composant, le constituant ou le conducteur est identifié. - Les raccordements sont repérés. - Les travaux de remise en place du nouveau composant, constituant ou conducteur sont effectués en appliquant les règles en vigueur. - Les raccordements sont vérifiés au niveau de : <ul style="list-style-type: none"> - la tenue mécanique. - la continuité électrique.
<p><u>- En présence de tension</u></p> <p>C2-16 : Contrôler le fonctionnement après remplacement du constituant défectueux.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes de remise en service sont appliquées sans erreur. - L'ordre logique des opérations de remise en service est respecté.

C2 - EXÉCUTER

Sur tout ou partie d'une installation habitat, tertiaire, agricole, industrielle ou sur un équipement, à dépanner ou à entretenir, alimentés en basse tension (*domaine BTA*).

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<u>MAINTENANCE</u> : (suite)		
<i>Opérations de maintenance planifiées</i>		
Sur ordre et sous contrôle d'un personnel habilité B2 ou B2V, dans le respect de la publication C18 510		
<p>- <u>Hors tension</u></p> <p>C2-17 : Effectuer les tâches d'entretien des équipements désignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par nettoyage, - par remplacement d'élément. 	<p>On donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bon d'intervention, - La fiche de maintenance et/ou d'entretien, - Le recueil UTE C 18-510, - Les normes, - Les appareils de mesure appropriés, - Les consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens, - les équipements de protection individuelle (EPI) et les équipements collectifs de sécurité (ECS) adaptés aux risques. 	<p>Entretien par nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les balisages de sécurité sont réalisés. - Les procédures de nettoyage sont respectées. - Les produits de nettoyage utilisés sont adaptés au matériel concerné. <p>Entretien par remplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le composant, le constituant ou le conducteur est identifié. - Les raccordements sont repérés. - Les travaux de remise en place du nouveau composant, constituant ou conducteur sont effectués en appliquant les règles en vigueur. - Les raccordements sont vérifiés au niveau de : <ul style="list-style-type: none"> - la tenue mécanique. - la continuité électrique.
<p>- <u>En présence de tension</u></p> <p>C2-18 : Contrôler le fonctionnement de l'installation après nettoyage ou remplacement de l'élément.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes de remise en service sont appliquées sans erreur. - L'ordre logique des opérations de remise en service est respecté.

C2 – EXÉCUTER

Sur une partie d'installation basse tension (*domaine BTB*) ou haute tension (*domaine HTA*) préalablement consignée

Compétences	Conditions	Indicateurs
<p><u>ORGANISATION</u> :</p> <p>C2-19 : Préparer les matériels et Organiser son poste de travail.</p>	<p>A partir du dossier technique d'une installation ou d'un équipement professionnel :</p> <p>On donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le support de réalisation, - La documentation technique, - Les matériels nécessaires à l'exécution de l'opération, - Les outillages appropriés et leurs conditions d'emploi, - Les méthodes de câblage et les techniques de connexion, - Les consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens, - Les plans d'implantation, - Les normes et les prescriptions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels sont conditionnés en fonctions des recommandations et des prescriptions des constructeurs. - Le balisage du poste est fidèle à la réglementation et aux consignes de sécurité.
<p><u>RÉALISATION</u> :</p> <p>C2-20 : Identifier les matériels électriques, les canalisations, les conducteurs.</p> <p>C2-21 : Accomplir les opérations mécaniques mettant en œuvre l'outillage adapté à des sections d'un ouvrage du domaine de la BTB ou de la HTA (maximum 120 mm²).</p> <p>C2-22 : Mettre en forme des conducteurs de sections adaptées au domaine de la BTB ou de la HTA (maximum 120 mm²).</p> <p>C2-23 : Effectuer le raccordement d'un départ ou d'une arrivée BTB ou HTA.</p> <p>C2-24 : Apposer le repérage normatif.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments ont été identifiés. - La mise en œuvre de l'outillage est conforme aux recommandations du constructeur. - Les règles de sécurité sont respectées. - Les résultats obtenus répondent fidèlement aux exigences de l'ouvrage. - Les contraintes techniques et dimensionnelles sont respectées. - Les contraintes techniques sont respectées. - Les éléments sont identifiés conformément au schéma donné.

C3 – COMMUNIQUER

Compétences détaillées	Données	Indicateurs de performance
<p><u>ORGANISATION</u> :</p> <p>C3-1 : Rendre compte de la conformité du matériel reçu par rapport à la liste fournie.</p>	<p>On donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bon de travail, - La liste du matériel et constituants nécessaires, - Les plans d'implantation, - Les schémas de câblage et de raccordement, - Les supports de communication avec l'entreprise et avec le client, - Les bons de commande, - Le temps imparti. 	<p><i>A l'oral comme à l'écrit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le type d'appareil, le nombre d'appareil est conforme au contenu de la liste du matériel. - Les différences éventuelles sont consignées sur le bon de réception ou sur un rapport écrit.
<p><u>RÉALISATION</u> :</p> <p>C3-2 : Signaler les difficultés rencontrées dans l'exécution de la tâche.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés sont exprimées oralement, ou par écrit dans un document spécifique indiquant : <ul style="list-style-type: none"> - La nature, - Les circonstances, - Le matériel, - La partie de l'installation
<p><u>MISE EN SERVICE</u> :</p> <p>C3-3 : Contribuer à la réception de l'équipement conformément aux ordres reçus.</p> <p>C3-4 : Rendre compte oralement ou par écrit.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La comparaison avec les exigences du cahier des charges, - Les contrôles de conformité, - Les travaux de mise en place et de fixation, sont réalisés conformément aux ordres reçus. - Le compte rendu fait état de la qualité des travaux et de la conformité du fonctionnement.
<p><u>MAINTENANCE</u> :</p> <p>C3-5 : Renseigner les documents préétablis ou les documents usuels de l'utilisateur, qui concernent les opérations et les réglages effectués.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les opérations de remplacement ou de réglage réalisées sont correctement rapportées sur les documents supports sans erreur.

VI – Sommaire des Savoirs associés

S0 -	Électrotechnique, Expérimentation, Mesures sur des applications professionnelles	39 - 40 / 50
	S0.1 : CIRCUITS PARCOURUS PAR UN COURANT CONTINU.	39 / 50
	S0.2 : CIRCUITS PARCOURUS PAR UN COURANT ALTERNATIF SINUSOÏDAL.	39 / 50
	S0.3 : MACHINES ÉLECTRIQUES.	40 / 50
S1 -	Production, transport et distribution de l'énergie électrique	42 – 43 / 50
	S1.1 : PRODUCTION	42 / 50
	S1.2 : TRANSPORT	42 / 50
	S1.3 : DISTRIBUTION	43 / 50
	S1.4 : COMPTAGE / TARIFICATION	43 / 50
S2 -	Utilisation de l'énergie électrique	44 - 45 / 50
	S2.1 : ÉCLAIRAGE.	44 / 50
	S2.2 : ÉLECTROTHERMIE.	44 / 50
	S2.3 : FORCE MOTRICE.	45 / 50
S3 -	Installations et équipements électriques	46 / 50
	S3.1 : CANALISATIONS ÉLECTRIQUES.	46 / 50
	S3.2 : APPAREILLAGE BASSE TENSION.	46 / 50
S4 -	Installations communicantes	47 / 50
	S4.1 : SYSTÈMES COMMUNICANTS (Généralités).	47 / 50
	S4.2 : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES BÂTIMENTS. (locaux à usage domestique, tertiaire, agricole)	47 / 50
S5 -	Sécurité des personnes, des biens et de l'environnement	48 - 49 / 50
	S5.1 : LE RISQUE ÉLECTRIQUE	48 / 50
	S5.2 : FORMATION et HABILITATION.	48 / 50
	S 5.3 : PRINCIPAUX RISQUES DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL.	48 / 50
	S5.4 : CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT.	49 / 50
	S5.5 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.	49 / 50
S6 -	Représentation graphique et modélisation	50 / 50
	S6.1 : DESCRIPTEURS.	50 / 50
	S6.2 : DOMAINE HABITAT TERTIAIRE.	50 / 50
	S6.3 : DOMAINE MÉCANIQUE.	50 / 50

**Savoir S0 Électrotechnique. Expérimentation.
Mesures sur des applications professionnelles**

Connaissances (Notions et concepts)	Limites de connaissances (Exigences)	Formules
S0.1 : CIRCUITS PARCOURUS PAR UN COURANT CONTINU		
<p>Loi d'Ohm et loi d'ohm généralisée.</p> <p>Énergie et puissance électrique.</p> <p>Loi des nœuds. Loi des mailles.</p> <p>Association de résistances.</p>	<p>Sur un schéma modélisé :</p> <p>- Indiquer les grandeurs caractéristiques. - Appliquer la formule correcte.</p>	<p>$U = RI$ $U = E - rI$ $U = E + rI$ $R = \rho l/s$ $R_{\theta} = R_o (1 + a_o \theta)$</p> <p>$P = UI$ $W = Pt$ $W = RI^2 t$</p> <p>$\sum I = 0$ $\sum U = 0$</p> <p>R équivalente</p>
S0.2 : CIRCUITS PARCOURUS PAR UN COURANT ALTERNATIF SINUSOÏDAL		
<p>Monophasé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grandeurs fondamentales : u, i, f, φ, ω, T. • Valeurs maximales, efficaces, moyennes. • Impédance et relation $u = f(i)$ des trois dipôles élémentaires. • Puissance apparente, active, réactive. <p>Triphasé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tensions du réseau et courant en ligne. • Montage équilibré. • Puissance apparente, active et réactive. 	<p>- Identifier ou déduire, à partir d'une représentation vectorielle ou graphique, les valeurs moyennes, efficaces, maximum et le déphasage.</p> <p>Sur un schéma modélisé, ou à partir des caractéristiques de l'appareillage ou de la machine:</p> <p>- Indiquer les grandeurs caractéristiques. - Appliquer la formule correcte.</p> <p>- Appliquer la formule correcte.</p>	<p>$u_{(t)} = \hat{U} \sin(\omega t + \varphi)$ $i_{(t)} = \hat{I} \sin(\omega t + \varphi)$</p> <p>$Z_L = X_L = L\omega$ $Z_R = R$ $Z_C = X_c = 1/C\omega$</p> <p>$P = UI \cos \varphi$ $Q = UI \sin \varphi$ $S = UI$ Relation P, Q, S</p> <p>$P = UI \sqrt{3} \cos \varphi$ $Q = UI \sqrt{3} \sin \varphi$ $S = UI \sqrt{3}$ Relation P, Q, S</p>

**Savoir S0 Électrotechnique. Expérimentation.
Mesures sur des applications professionnelles**

Connaissances (Notions et concepts)	Limites de connaissances (Exigences)	Formules
S0.3 : MACHINES ÉLECTRIQUES		
<p>Principe général : Champ magnétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de Lenz, • Loi de Laplace, <p>Rendement, Puissance et réversibilité.</p> <p>Machines à courant alternatif :</p> <p>Moteur asynchrone monophasé et triphasé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principe • Grandeurs caractéristiques : (fréquence de rotation, glissement, intensité, cos φ, rendement...) <p>Alternateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principe • Grandeurs caractéristiques <p>Transformateurs : Principe général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformateur monophasé • Transformateur triphasé <p>Transformateur monophasé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement. • Grandeurs caractéristiques 	<p>- A partir d'une expérience, énoncer le principe de base de création d'une force électromotrice induite ou d'une force mécanique par effet électromagnétique.</p> <p>Sur la machine considérée, à partir de la plaque signalétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les valeurs d'entrée et de sortie. - Appliquer correctement la formule adaptée. <p>- Décrire le principe général de fonctionnement.</p> <p>- Décrire le principe général de fonctionnement.</p> <p>- Décrire le principe général de fonctionnement.</p>	<p>$\eta = P_u/P_a$</p> <p>$f = p.n$</p> <p>$g = (n-n')/n$</p> <p>$S = UI$ $S = UI\sqrt{3}$</p> <p>$m = U_{S0}/U_P$</p>
S0.4 : MESURES SUR DES APPLICATIONS PROFESSIONNELLES		
<p>Appareils de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multimètre • Pince multifonctions • Contrôleurs dédiés <p>Mesures professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grandeurs électriques caractéristiques de l'ouvrage • Mesures normatives 	<p>- Connaître la fonction d'usage.</p> <p>- Savoir le raccorder (sur ordre et sous contrôle).</p> <p>- Lire correctement le résultat affiché par l'appareil, et savoir en rendre compte.</p> <p>Mettre en œuvre l'appareil de mesure adapté (sur ordre et sous contrôle).</p>	

VII – Niveaux taxonomiques des savoirs de S1 à S6

Outre le niveau d'exigence, le référentiel précise, en regard de chaque savoir, une TAXONOMIE à quatre niveaux de 1 vers 4 qui s'interprète de la façon suivante :

Niveau 1 : **s'informer** : "je sais dire" (information, compréhension du savoir).

Niveau 2 : **reproduire** : "je sais faire" (maîtrise du savoir).

Niveau 3 : **appliquer** : "je sais expliquer" (maîtrise et application du savoir dans une situation donnée).

Niveau 4 : **concevoir** : "je sais choisir" (analyse et maîtrise méthodologique d'une démarche).

		1	2	3	4
S'INFORMER	Niveau d'information				
REPRODUIRE	Niveau de la reproduction de modèles				
APPLIQUER	Niveau de la maîtrise d'outils				
CONCEVOIR	Niveau de la maîtrise méthodologique				

Savoir S1 Production, transport et distribution de l'énergie électrique

Connaissances (Notions et concepts)	Limites de connaissances (Exigences)	Niveau de maîtrise			
S1.1 : PRODUCTION		1	2	3	4
<p>Sources de production :</p> <p>Les centrales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nucléaires. • Thermiques à flamme. • Hydrauliques. • Éoliennes. <p>Les sources autonomes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe secours thermique. • Accumulateurs et piles. • Alimentations secourues. • Capteurs solaires. • Piles à combustible. 	<p>- Différents types.</p> <p>- Principe de fonctionnement (à partir de l'énergie primaire mise en jeu).</p> <p>- Différents types.</p> <p>- Principe de fonctionnement.</p>				
S1.2 : TRANSPORT			2		
<p>Les réseaux :</p> <p>Les lignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aériennes. • Souterraines. 	<p>- Constitution générale.</p> <p>- Structure des réseaux.</p> <p>- Classes de tension.</p> <p>- Contraintes de la distribution (aérienne et souterraine) suivant la classe de tension.</p>				

Savoir S1 Production, transport et distribution de l'énergie électrique

Connaissances (Notions et concepts)	Limites de connaissances (Exigences)	Niveau de maîtrise			
S1.3 : DISTRIBUTION		1	2	3	4
<p><i>Les postes de transformation :</i></p> <p><i>Les transformateurs :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structure générale. - Identification des éléments du schéma d'un poste. - Utilisation. - Constitution générale. - Circuits électriques internes. - Éléments constitutifs (primaire, secondaire, circuit magnétique et refroidissement). - Couplage. - Indications de la plaque signalétique : <ul style="list-style-type: none"> o Indice horaire. o Couplages primaire et secondaire. o Puissance apparente. o Tensions primaires et secondaires. 				
<p><i>Les Schémas de Liaison à la Terre (S L T)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - TT - TN - IT <p><i>S L T Haute tension</i></p>	<p>A partir du schéma d'une installation existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents types de schémas. - Éléments qui caractérisent les différents types de schémas de distribution. - Principes de fonctionnement. - Différences entre les différents schémas. - Constitution d'une prise de terre. - Différents types de schémas. 				
S1.4 : COMPTAGE / TARIFICATION					
<p><i>Différents types de comptage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actif (HT et BT). • Réactif (HT et BT). 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité et limites des comptages en HT et en BT (Transformateur de courant et Transformateur de tension). 				
<p><i>Différents tarifs (abonnements)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 36 kW. • De 36 à 250 kW. • Au-delà de 250 kW. <p><i>Les options</i> (Heures creuses /heures pleines, EJP, Tempo ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Différents seuils. - Décodage d'une facture d'énergie tarif <36 kW, y compris des différentes options. 				
<p><i>Différents compteurs d'abonnés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Électromagnétique. • Électronique. 	<p>Identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des informations données par les compteurs. - Des grandeurs paramétrables. 				

Savoir S3 Installations et équipements électriques

Connaissances (Notions et concepts)	Limites de connaissances (Exigences)	Niveau de maîtrise			
S3.1 : CANALISATIONS ÉLECTRIQUES		1	2	3	4
Conducteurs, câbles. Gaines, goulottes. Cheminement (conduits, moulures...) Canalisations préfabriquées.	- Identification des canalisations en vue de leurs installations. - Choix du mode de pose. - Respect des normes et contraintes de pose. - Séparation des courants.				
S3.2 : APPAREILLAGE BASSE TENSION					
Fonction protection : <ul style="list-style-type: none"> • Lignes. • Personnes. • Biens. 	- Principe de protection. - Fusible, disjoncteur. - Protection différentielle. - Parafoudre, para-surtenseur.				
Fonction commande, coupure, sectionnement :	- Identification des caractéristiques. - Relais, interrupteur, contacteur, - Sectionneur. - Capteurs.				
Raccordements :	- Fonction globale. - Borne de raccordement. - Prise de courant. - Connecteur.				
Gestion d'énergie :	- Fonction globale d'usage. - Délesteur, - Programmateur.				
Conversion :	- Caractéristiques utiles pour le raccordement. - Gradateur, onduleur. - Variateurs de vitesse pour moteurs à courant continu et alternatif.				

Savoir S4	Installations communicantes
------------------	------------------------------------

Connaissances (Notions et concepts)	Limites de connaissances (Exigences)	Niveau de maîtrise			
S4.1 : SYSTÈMES COMMUNICANTS (Généralités)		1	2	3	4
<p>Réseaux locaux de communication :</p> <p><i>Technologie des équipements des réseaux de communication.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de supports et composants : - Les supports <ul style="list-style-type: none"> • Filaire (bus). • Infra-rouge. • Radio. - Les composants <ul style="list-style-type: none"> • Prises de communication • Tableau de communication - Les normes des produits et composants : <ul style="list-style-type: none"> • La réglementation en vigueur. • La mise en place des matériels et réseaux. • L'exécution du câblage. - Les consignes du constructeur liées à la mise en œuvre et au raccordement des différents éléments de l'installation. 				
S4.2 : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES BÂTIMENTS (locaux à usage domestique, tertiaire, agricole)					
<p><i>Signalisation et alarme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Incendie. • Éclairage de sécurité. • Intrusion. • Contrôle d'accès. <p><i>Gestion technique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tertiaire. • Domestique. <p><i>Voix, données, images (VDI)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différents types d'installation : <ul style="list-style-type: none"> - Circuits de communication (téléphonie incluse). - Radiodiffusion / Télévision. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types : <ul style="list-style-type: none"> • d'installations, • de détecteurs, • de centrales. - Les normes des produits et composants : <ul style="list-style-type: none"> • La réglementation en vigueur. • La mise en place des matériels et réseaux. • L'exécution du câblage. - Les consignes du constructeur liées à la mise en œuvre et au raccordement des différents éléments de l'installation. 				

Savoir S5 Sécurité des personnes des biens et de l'environnement

Connaissances (Notions et concepts)	Limites de connaissances (Exigences)	Niveau de maîtrise			
S5.1 : LE RISQUE ÉLECTRIQUE		1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> • Normes et textes réglementaires • Les dangers du courant électrique • Nature des contacts • Prévention contre les contacts directs et indirects • Protection des personnes • Protection des biens et des installations 	<ul style="list-style-type: none"> - Le décret 88 1056 du 14 novembre 1988 sur la protection des travailleurs et recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique UTE C 18-510. - Analyse du risque encouru. 				
S5.2 : FORMATION et HABILITATION					
<ul style="list-style-type: none"> • Normes et textes réglementaires • Niveaux et conditions d'habilitation • Formation théorique et pratique • Utilisation des équipements et des moyens de protection contre les risques encourus 	<p align="center"><i>(Voir référentiel de prévention des risques électriques pour les candidats préparant des diplômes de la filière génie électrique).</i></p> <p align="center">Niveau B1V</p>				
S 5.3 : PRINCIPAUX RISQUES DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL					
<p align="center"><i>(en collaboration avec le professeur de VSP et le moniteur SST)</i></p> <p>Risques de chutes et glissades</p> <p>Risques liés à la manutention et manipulation</p> <p>Risque mécanique</p> <p>Risque thermique</p> <p>Risque chimique</p> <p>Exposition au bruit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des risques dans une situation professionnelle donnée. <p>Voir S 5-1 et S 5-2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements, - Les zones de circulation, - Les équipements de protection individuelle. <ul style="list-style-type: none"> - Les auxiliaires de manutention. - Les équipements de protection individuelle. - Les postures adaptées. <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de mise à l'arrêt des machines lors d'intervention, les protecteurs. - Les équipements de protection individuelle. <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection individuelle. <ul style="list-style-type: none"> - Signification des pictogrammes. - La ventilation des locaux. - Les équipements de protection individuelle. <ul style="list-style-type: none"> - La source du bruit. - Les équipements de protection individuelle. 				

Savoir S5 Sécurité des personnes des biens et de l'environnement

Connaissances (Notions et concepts)		Limites de connaissances (Exigences)		Niveau de maîtrise			
S5.4 : CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT				1	2	3	4
<i>Adaptée à la profession et en phase avec l'évolution des contenus PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) et SST (Sauveteur secouriste du travail).</i>							
S5.5 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :							
<ul style="list-style-type: none"> • Normes et réglementation • Gestion des déchets industriels 		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux recyclables ou dangereux dans les appareillages ou équipements. - Les moyens de collecte et d'évacuation. 					

Savoir S6 Représentation graphique et modélisation

Connaissances (Notions et concepts)	Limites de connaissances (Exigences)	Niveau de maîtrise			
S6.1 : DESCRIPTEURS		1	2	3	4
<p><i>Schémas électriques :</i></p> <p><i>Description fonctionnelle :</i></p> <p><i>Description temporelle des processus :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation graphique normalisée (schémas unifilaires, multifilaires, développés et de raccordements). - Repérage des schémas. - Schéma bloc. - Fonctions logiques (OUI, NON, ET, OU). - Chronogramme. - GRAFCET des spécifications fonctionnelles et technologiques. - Représentation graphique, règles d'évolution et sens de lecture. 				
S6.2 : DOMAINE HABITAT TERTIAIRE					
Normes de dessin technique concernant la représentation architecturale en plan.	<ul style="list-style-type: none"> - Les plans de situation, de masse, architecturaux. - Les éléments fonctionnels à prendre en compte en vue d'une intervention à caractère électrique. - Type, nature et caractéristiques des matériaux de construction. 				
S6.3 : DOMAINE MÉCANIQUE <i>(Enseignement par le professeur de construction)</i>					
<p align="center"><i>Sur des supports du domaine électrotechnique :</i></p> <p>Représentation d'un élément.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les formes géométriques. - La nature des matériaux. - Croquis d'un élément. 				

TABLEAU DE MISE EN RELATION " COMPÉTENCES - UNITÉS "

CAPACITÉS	COMPÉTENCES	UP1	UP2
-----------	-------------	-----	-----

C1 : S'INFORMER	C1-1 : Rassembler et collecter les éléments nécessaires à la réalisation de la tâche...		
	C1-2 : Associer les éléments réels d'une installation aux symboles graphiques normalisés.		
	C1-3 : Localiser sur un schéma électrique les symboles représentant les différents éléments qui entrent dans la constitution d'un appareil électrique ou qui utilisent les référencements croisés.		
	C1-4 : Donner , le positionnement géographique des éléments électriques...		
	C1-5 : Comparer l'avancement des travaux confiés au planning d'exécution des travaux.		
	C1-6 : Prendre connaissance des consignes verbales ou écrites relatives aux tâches à réaliser.		
	C1-7 : Respecter des prescriptions du PPSPS au niveau de l'exécution.		
	C1-8 : Identifier et repérer dans les ressources documentaires...		
	C1-9 : Recueillir dans le dossier technique, les informations permettant le réglage.....		
	C1-10 : Prendre connaissance des consignes de sécurité et de réalisation, écrites et/ou orales...		
	C1-11 : Recueillir dans le dossier technique les informations de nature électrique et mécanique...		

C2 : EXECUTER Basse Tension (Domaine BTA)	Hors voisinage	C2-1 : Choisir les outillages nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.		
		C2-2 : Préparer les matériels et Organiser son poste de travail.		
		C2-3 : Tracer le cheminement des canalisations et l'emplacement des matériels.		
		C2-4 : Façonner les supports, les canalisations de l'ouvrage.		
		C2-5 : Assembler les supports et les canalisations de l'ouvrage.		
		C2-6 : Placer et fixer...		
		C2-7 : Accomplir les opérations...		
		C2-8 : Repérer les matériels électriques, les canalisations, les conducteurs.		
		C2-9 : Dérouler et Poser les conducteurs et câbles.		
		C2-10 : Câbler et raccorder...		
		C2-11 : Procéder aux contrôles d'usage hors tension.		
C2 : EXECUTER Basse Tension (Domaine BTB) Haute Tension (Domaine HTA)	Risque de voisinage	C2-12 : Régler et Configurer les matériels.		
		C2-13 : Procéder aux contrôles d'usage en présence de tension dans le respect ...		
		C2-14 : Effectuer les essais fonctionnels de tout ou partie de l'installation.		
		C2-15 : Localiser géographiquement le constituant défectueux et le Remplacer .		
		C2-16 : Contrôler le fonctionnement après remplacement du constituant défectueux.		
		C2-17 : Effectuer les tâches d'entretien des équipements désignés...		
		C2-18 : Contrôler le fonctionnement de l'installation après nettoyage ou remplacement...		
	Hors voisinage	C2-19 : Préparer les matériels et Organiser son poste de travail.		
		C2-20 : Identifier les matériels électriques, les canalisations, les conducteurs.		
		C2-21 : Accomplir les opérations mécaniques mettant en œuvre l'outillage adapté		
		C2-22 : Mettre en forme des conducteurs de sections adaptées au domaine de la BTB et HTA.		
		C2-23 : Effectuer le raccordement d'un départ ou d'une arrivée BTB ou HTA.		
		C2-24 : Apposer le repérage normatif.		

C3 : COMMUNIQUER	C3.1 : Rendre compte de la conformité du matériel reçu par rapport à la liste fournie		
	C3.2 : Signaler les difficultés rencontrées dans l'exécution de la tâche.		
	C3-3 : Contribuer à la réception de l'équipement, conformément aux ordres reçus.		
	C3-4 : Rendre compte oralement ou par écrit.		
	C3-5 : Renseigner les documents préétablis ou les documents usuels de l'utilisateur...		

UNITÉS GÉNÉRALES

FRANÇAIS ET HISTOIRE GÉOGRAPHIE - UG 1

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n°5 du 29 août 2002)

MATHÉMATIQUES-SCIENCES – UG 2 -

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n°5 du 29 août 2002)

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – UG 3 -

L'unité comprend l'ensemble des objectifs, connaissances et compétences établis par l'arrêté du 25 septembre 2002 (BO n° 39 du 24 octobre 2002)

ANNEXE II

**PÉRIODE DE FORMATION
EN MILIEU PROFESSIONNEL**

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de comportement professionnel. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel des activités professionnelles.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Elles sont notées sur le livret de suivi.

2. Durée et modalités :

2.1. Candidats relevant de la voie scolaire :

Pour le CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines sur un cycle de deux ans. Cette période est organisée en 6 semaines au cours de la première année de formation et 6 semaines au cours de la seconde année de formation. Elle a lieu pour l'ensemble des douze semaines, si possible au sein de la même entreprise. En cas d'impossibilité, l'équipe pédagogique devra prendre et justifier des mesures de remplacement en accord avec les textes réglementaires.

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - B.O. n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et les contenus des formations à transmettre par l'entreprise en milieu professionnel.

L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.

Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants légaux du secteur professionnel précise les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel.

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

3. Formation à l'attestation de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP), et à l'attestation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Il sera prévu une durée de formation de deux semaines complémentaire à la période de formation en milieu professionnel.

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES						
EP1 : Communication technique.	UP1	4	C.C.F.*		Ponctuelle écrite	3 H
EP2 : Réalisation.	UP2	9 (1)	C.C.F.		Ponctuelle	8 H (2)
UNITES GENERALES						
EG1 : Français et histoire - géographie	UG 1	3	C.C.F.		Ponctuelle Ecrite et orale	2H15
EG2 : Mathématiques- Sciences	UG 2	2	C.C.F.		Ponctuelle écrite	2H
EG3 : Education physique et sportive.	UG 3	1	C.C.F.		Ponctuelle	
Epreuve facultative : Langue vivante étrangère (3)	UF		Ponctuelle orale	20min	Ponctuelle orale	20min

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

* Contrôle en cours de formation

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE EP1 :

Communication technique

UP1

Coef. : 4

● **Finalités et contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences C1 et C3 du candidat et des savoirs qui leur sont associés.

A partir d'un ensemble de documents décrivant une installation électrique comportant des courants forts et des courants faibles des domaines habitat et tertiaire ou un équipement du domaine industriel, le candidat est plus particulièrement conduit, **en mobilisant** tout ou partie des savoirs S0 à S6 du référentiel, à :

- **Rassembler et collecter** les éléments nécessaires à la réalisation de la tâche à partir des dossiers mis à disposition.
- **Localiser et identifier** sur un schéma électrique et/ou un dessin de construction mécanique les différents symboles, les formes géométriques, la nature des matériaux.
- **Donner**, à partir du plan architectural et/ou du plan cadastral, le positionnement géographique des éléments électriques qui constituent une installation électrique.
- **Tenir compte** des prescriptions du Plan Particulier de Sécurité (P.P.S.P.S.) au niveau de l'exécution (*au sens du décret du 15 11 2001*).
- **Identifier et repérer** dans les ressources données :
 - les procédures normatives (NF C 15 100) qui permettent la mise en service d'une installation,
 - les informations nécessaires à la mise en œuvre et à l'exploitation d'un mesureur dans son contexte d'utilisation.
- **Recueillir**, dans le dossier technique, les informations de nature électrique et /ou mécanique permettant le réglage et/ou le test d'un ou plusieurs composants de tout ou partie de l'installation.

● **Évaluation :**

On prendra plus particulièrement en compte :

- le respect des consignes et des prescriptions,
- la prise en compte des règles d'hygiène et des règles de sécurité,
- l'exactitude des informations transmises,
- la qualité de communication écrite.

● **Mode d'évaluation :**

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation par épreuve ponctuelle :

Épreuve écrite d'une durée de **trois heures**.

Le sujet s'appuie sur le dossier technique d'une installation ou d'un équipement électrique comportant des courants forts et des courants faibles des domaines habitat et tertiaire ou du domaine industriel. Celui-ci est constitué des documents contractuels, écrits et graphiques, qui précisent les solutions techniques retenues.

Il comporte en particulier :

- la totalité des extraits de la documentation technique qui concerne l'appareillage mis en oeuvre,
- les schémas électriques et plans architecturaux,
- la liste des matériels,
- les prescriptions et les consignes,
- tout ou partie du plan particulier de sécurité et de protection de la santé.

Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation à l'occasion de la mise en situation des capacités C1 et C3. Un professionnel au moins y est associé.

Elle est organisée dans l'établissement de formation au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation professionnelle continue).

Les documents d'évaluation sont préparés par les professeurs ou formateurs de l'établissement. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'une fiche de notation détaillée, établi par les correcteurs (enseignants et professionnels associés).

La proposition de note, établie conjointement par l'équipe pédagogique et, dans la mesure du possible, le(s) professionnel(s) associé(s), est proposée au jury.

<u>ÉPREUVE EP2 :</u>	<i>Réalisation</i>	
UP2		Coef. : 9 <i>(dont VSP 1)</i>

● **Finalités de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier que le candidat a acquis les compétences en matière de réalisation et de mise en service d'une installation (courants forts et courants faibles) du domaine habitat et tertiaire ou d'un équipement (courants forts et courants faibles) du domaine industriel.

● **Contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées C2 et C3 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés. En particulier, les situations professionnelles proposées pour l'évaluation permettront de valider les capacités C2.19 à C2.24.

● **Évaluation :**

On prendra plus particulièrement en compte :

- le façonnage des éléments,
- la pose et la fixation des supports des canalisations et des appareillages,
- la qualité du câblage,
- le respect des règles de sécurité,
- le respect des consignes,
- la mise en service.

● **Mode d'évaluation :**

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation par épreuve ponctuelle :

Épreuve pratique d'une durée de **7 heures**.

Epreuve écrite d'une durée de **1 heure** pour la VSP.

Évaluation par contrôle en cours de formation

Les situations de travail proposées permettent l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les professeurs ou formateurs de l'établissement.

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale valeur:

- Pour la première situation : dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de la formation (troisième trimestre),
- Pour la seconde situation : au cours de la période de formation en milieu professionnel. L'évaluation de l'ensemble des compétences s'appuie sur des situations professionnelles clairement identifiées dans le livret de formation et des critères établis sur la base du référentiel. Cette évaluation est complétée par un entretien. Il est organisé en associant un professeur d'enseignement professionnel, un professeur d'enseignement général et le tuteur ou le maître d'apprentissage. Celui-ci se décompose en cinq minutes de présentation de son travail en entreprise et 10 minutes d'échange.

La proposition de note, établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s), est proposée au jury.

● **Vie sociale et professionnelle : notée sur 20 points**

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

➔ **Évaluation par contrôle en cours de formation :**

Elle se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

1) Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points.

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1ère partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points.

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « Incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

2ème partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points.

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

→ Évaluation par épreuve ponctuelle écrite - durée 1 heure

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

EG 1 : FRANÇAIS et HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

coefficient 3

UG 1

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation:

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisageable de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

A) Première situation d'évaluation

Première partie (français) :

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc. ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire - géographie) :

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire – géographie) :

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

→ Évaluation par épreuve ponctuelle, 2heures et 15 minutes

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français) : 2 heures

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours :

- soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ;
- soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie) :

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement le dossier retenu pendant cinq minutes; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG 2 : MATHÉMATIQUES - SCIENCES
--

coefficient 2

UG 2

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

- d'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- d'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- de vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- d'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation:

→ *Évaluation par contrôle en cours de formation*

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat au préalable à la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatées.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Évaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties :

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- à montrer ses connaissances ;
- à relever des observations pertinentes ;
- à organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;
- l'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;
- l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG 3 : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
--

coefficient 1

UG3

Arrêté du 25 septembre 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelle, les brevets d'études professionnelles et les baccalauréats professionnels.

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Épreuve orale - durée : 20 min - préparation 20 min
--

L'épreuve comporte un entretien se rapportant :

- soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image) ;
- soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

ANNEXE V

**Tableau de correspondance
d'épreuves et d'unités**

Certificat d'aptitude professionnelle Préparation et réalisation d'ouvrages électriques

CAP Installation en Équipements Électriques (Arrêté du 7 septembre 1992) dernière session 2006	CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques 1^{ère} session 2007
EP1 : Expression Technologique	UP1 : Communication Technique
Unités générales	Unités générales
UG1 : Français et histoire-géographie	UG1 : Français et histoire-géographie
UG2 : Mathématiques-Sciences	UG2 : Mathématiques-Sciences
UG3 : Éducation physique et sportive	UG3 : Éducation physique et sportive

CAP Électrotechnique (Arrêté du 20 septembre 1989) dernière session 2006	CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques 1^{ère} session 2007
EP1 : Expression Technologique	UP1 : Communication Technique
Unités générales	Unités générales
UG1 : Expression française	EG1 : Français et histoire-géographie
UG2 : Mathématiques-Sciences physiques	EG2 : Mathématiques-Sciences
EG4 : Éducation physique et sportive	EG3 : Éducation physique et sportive

NB : Toute note obtenue aux épreuves, à compter du 1^{er} septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).

Les correspondances des notes d'enseignement général obtenues antérieurement à la session d'examen de 2005 sont régies par les dispositions de l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP.